

L'An Deux Mille Dix, le TRENTE MARS à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LEONARD – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mme GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLEDE – M. LOAS – M. NOLLEAU – Mme BLAIZOT – MM. BLAIZOT – PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD) – Mme RENARD (pouvoir à Mme DUBOST)
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Transfert des biens de l'Entente Scolaire Intercommunale de Tourlaville (E.S.I.T.) à la ville

Il est exposé au Conseil Municipal que l'Entente Scolaire Intercommunale de Tourlaville (ESIT) est dissoute depuis le 31 décembre 2009. Lors de la réunion du 10 novembre 2009, les membres de l'ESIT ont décidé de donner une partie des biens acquis entre 2004 et 2009 à la Ville de Tourlaville en contrepartie de la charge de secrétariat effectuée par cette dernière.

Les biens qui pourraient être transférés sont les suivants :

- un micro-ordinateur (n° d'inventaire : 2005000)
- 3 sièges Gosho (n° d'inventaire : 2006000)
- un bureau, 2 caissons et un siège (n° d'inventaire : 2006003)
- 3 écrans d'ordinateur (n° d'inventaire : 2007001)

Ceci exposé, il est demandé au conseil municipal d'accepter le transfert des biens énumérés ci-dessus à la Ville de Tourlaville.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et de la Citoyenneté et de la commission des Finances, des Ressources Humaines et des Nouvelles Technologies

Après en avoir délibéré

ACCEPTE le transfert des biens énumérés ci-dessus de l'ESIT à la Ville de Tourlaville

Le Maire,

André ROUXEL